

# POINT SUR LES ASSISTANTS SPECIALISTES PARTAGES (ASP)

CTEM du 12/03/2015

DOMU  
23/09/2015

# LES ASSISTANTS SPECIALISTES PARTAGES

---

- Rappel de la procédure de mise en œuvre
  - Bilan 1<sup>ère</sup> Campagne 2014 - 2016
  - Lancement de la 2<sup>ème</sup> Campagne 2015 - 2017
  - Calendrier 2015

# Rappel des modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif

---

- **Financement** : Partiel par l'ARS sur Fonds d'Intervention Régional (FIR) à hauteur de **60%** du coût du Poste, les 40% restant sont à la charge de l'Hôpital recruteur ;
- **Objectif** : Plan de soutien à la démographie des professions de santé.
- - Rendre plus attractif le recrutement d'AHS dans les Hôpitaux de la couronne, en les partageant avec le CHU pour une meilleure formation des jeunes praticiens.
  
- **Déroulement de la procédure** :
  - 10 Juillet 2014 : 1<sup>ère</sup> Réunion à l'ARS → Information sur le dispositif, mise en œuvre et recensement des besoins ;
  - Appel à candidature lancée auprès des EPS de la RIF par l'ARS ;
  - 22 Septembre 2014 : Commission de sélection pour recrutement au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

# Bilan campagne 2014 – 2016

## Résultats :

- **39 dossiers** de demande de création de poste d'ASP **transmis à l'ARS ;**
- **22 dossiers retenus par la Commission de sélection ;**
- **6 dossiers** intéressent les **Facultés de Médecine** de Paris 13 et Paris 7, réservés pour la discipline de Médecine Générale (partenariat Universités/Centres de santé) ;
- **10 dossiers** intéressent des établissements de l'AP-HP (**partenariats CHU/CH**) pour 10 spécialités
- **6 dossiers** intéressent des **partenariats CH/CH** de la couronne (avec un service U).

## Répartition de la quotité de travail :

- Med Gle → PARIS 13 = 33% Université et 67% Centre de santé ///  
PARIS 7 = 40% Université et 60% Centre de santé
- Autres spécialités → 80/20 pour 2 projets (CH/CH) , 50/50 pour 8 projets (CH/CHU), 60/40 pour 2 projets (CH/CH Sce U) (hémato et OPH) et 40/60 pour 4 projets (CH/CHU)  
(pouvant être inversée lors de la 2<sup>ème</sup> année d'Assistant Spécialiste Partagé)

# Lancement de la campagne d'appels à candidature 2015 - 2017

## ➤ Réunion ARSIF du 5 février 2015

- Poursuite du dispositif de Financement confirmé par l'ARS (FIR 60% EPS 40%)

- Lancement de la 2<sup>ème</sup> campagne 2015-2017 auprès des EPS de la RIF
- Note aux DGH et Directeurs d'Hôpitaux du 25 février 2015 accompagnée du document type de l'Ars "Appel à candidature pour création de postes d'ASP"  
(comprenant 4 volets : identification des EPS demandeurs, descriptif du projet médical partagé, descriptif du profil de poste, fiche candidat pressenti)
- Constitution d'un dossier par poste demandé ;  
(pièces à fournir : CV du candidat, lettre de motivation, avis du PCMEL/CCM, accord des 2 directeurs d'EPS sur le projet de recrutement et sur le reste à charge)

**Retour des demandes à l'ARS fixé au Vendredi 17 avril 2015 dernier délai.**

- Calendrier arrêté par l'ARS pour recrutement au 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

**\* Commission de Sélection programmée le 26 Mai 2015 à l'ARS.**